



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



# 53e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/ FOREZ 7 et 8 juin 2024

**Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 3  
Championnat Rhône Alpes des rallyes 2024  
Challenges Asa Forez 2024**

Avec le concours de :  
Le Département de la Loire  
La Ville de Saint-Etienne

Et l'aimable participation des communes traversées :  
Dunières – La Versanne - Marlhès - Planfoy – Riotord - St-Bonnet le Froid -  
St-Genest Malifaux - St-Julien-Molhesabate  
St-Régis du Coin - St-Sauveur en Rue

## **Règlement particulier Sportif**

Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes Français

# 53e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ

## PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :	Jeudi 11 avril 2024
Ouverture des engagements :	Jeudi 11 avril 2024
Clôture des engagements :	Lundi 27 mai 2024
Parution du carnet d'itinéraire	sur le site de l'Asa du Forez à partir du mercredi 29 mai 2024
Reconnaisances :	Samedi 1er juin de 9h à 17h, dimanche 2 juin de 9h à 13h et vendredi 7 juin de 8h à 11h30
Vérifications administratives (parvis stade G. Guichard) :	vendredi 7 juin 2024 de 10h00 à 13h45
Vérifications techniques (parvis stade G. Guichard) :	vendredi 7 juin 2024 de 10h15 à 14h00
Parc fermé : après vérifications techniques	Parvis Stade Geoffroy GUICHARD à Saint-Etienne
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs	vendredi 7 juin 2024 à 13h00
Briefing des véhicules « encadrant » (obligatoire)	vendredi 7 juin 2024 à 14h00 - PC Course
Publication des équipages admis au départ :	vendredi 7 juin 2024 à 16h00
Publication des heures et ordres de départ :	et sur le site : <a href="http://www.asaforez.com">www.asaforez.com</a> vendredi 7 juin 2024 à 16h00 et sur le site : <a href="http://www.asaforez.com">www.asaforez.com</a>
Départ 1 <sup>ière</sup> étape (13e VHC): parvis Stade Geoffroy Guichard	vendredi 7 juin 2024 à 17h00
Arrivée 1 <sup>ière</sup> étape (13e VHC): parvis Stade Geoffroy Guichard	vendredi 7 juin 2024 à 19h21
Publication du classement partiel de la 1 <sup>ère</sup> étape et heures et ordres de départ de la 2 <sup>e</sup> étape samedi 8 juin	vendredi 7 juin 2024 à 23h15 et sur le site : <a href="http://www.asaforez.com">www.asaforez.com</a>
Départ 2 <sup>ème</sup> étape (13e VHC): parvis Stade Geoffroy Guichard	samedi 8 juin 2024 à 07h30
Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape : parvis Stade Geoffroy Guichard	samedi 8 juin 2024 à 17h04
Publication des résultats du Rallye :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Vérifications finales : Garage Renault à St-Etienne (Taux horaire de MO : 60 € TTC)	samedi 8 juin 2024 à partir de 17h34
Remise des prix : sur le podium d'arrivée	Stade Geoffroy GUICHARD à St-Etienne

Tableau d'affichage : Parc fermé parvis du Stade Geoffroy GUICHARD  
Les concurrents du 53<sup>e</sup> Rallye National Saint-Etienne Forez partiront après ceux du 13<sup>e</sup> rallye VHC.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du **Forez** organise en qualité d'organisateur administratif et technique, les 7 et 8 juin 2024, un rallye national automobile dénommé :

### 53<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL SAINT-ETIENNE / FOREZ

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 07/03/2024 sous le numéro N12 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 276 en date du 05/04/2024.

**Comité d'Organisation : Le Président Louis-Jean VILLARD et les membres du Comité Directeur de l'Asa du Forez.**

**Secrétariat du Rallye** : A.S.A. du Forez, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE

Mail : [asa.forez@wanadoo.fr](mailto:asa.forez@wanadoo.fr)

Permanence le lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h et de 14h à 18h - ☎ : 04 77 95 55 55

Accueil téléphonique le vendredi 7 et samedi 8 juin 2024 : 06 59 46 87 75.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la F.F.S.A.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : [www.asaforez.com](http://www.asaforez.com)

**OBSERVATEUR :**

Observateur Ligue Rhône-Alpes : Jocelyne MUGNIER (Lic n° 23843 – 05/14)

**1.1P. OFFICIELS**

Qualité	Nom	Licence	Asa
Président Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Jacques MARCELLIN	2499	07-22
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Carl ANNOVAZZI	8408	05-20
Membre Collège des Commissaires Sportifs	Armand AGOSTINHO	12775	05-20
Secrétaire du Collège – Comm Sportif Stagiaire	Martine CELLE	196664	05-20
Directeur de course	Daniel BERTHON	1621	05-20
Directeur de course adjoint et resp VHC	Denis MOCELLIN	3310	05-14
Direction de course Rallye 2	Denis MOCELLIN	3310	05-14
Adjoint à la DC au PC ES 1 (Marlhes vendredi)	Louis-René VERLINE	21427	16-14
Adjoint à la DC au PC ES 3-7(Marlhes samedi)	Daniel VERNET	147321	05-08
Adjoint à la DC au PC ES 2-6-10 (St-Régis)	Catherine DESHAYES	220855	05-21
Adjoint à la DC au PC ES 4-8 (St-Bonnet le F.)	Louis-René VERLINE	21427	16-14
Adjoint à la DC au PC ES 5-9 (St-Julien M.)	Christophe ARSAC	3591	16-14
Adjoint Directeur de course	Philippe VANHAESEBROUCK	75044	05-10
Organisateur technique	André PORTE	22007	05-20
Directeur d'épreuve ES n° 1 (Marlhes vendredi)	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Adjoint délégué ES n°1 (Marlhes vendredi)	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Directeur d'épreuve ES n° 2 (St-Régis)	Bruno MUSELLI	2403	05-08
Adjoint délégué ES n° 2 (St-Régis)	Evelyne LAPALUS	220303	16-12
Directeur d'épreuve ES n° 3-7 (Marlhes samedi)	Arnaud BERTACCHINI	134194	05-20
Adjoint délégué ES n° 3-7 (Marlhes samedi)	Ludovic PION	146299	05-20
Directeur d'épreuve ES n° 4-8 (St-Bonnet le F)	Marc HABOUZIT	7145	16-10
Adjoint délégué ES n° 4-8 (St-Bonnet le F.)	Christelle HABOUZIT	128356	16-10
Directeur d'épreuve inter ES n° 4-8 (St-Bonnet le F)	Pascal LAFOND	227446	16-12
Adjoint délégué inter ES n° 4-8 (St-Bonnet le F)	Florent LASSAIGNE	214854	16-10
Directeur d'épreuve ES n° 5-9 (St-Julien M.)	Pascal MAGNE	43098	16-14
Adjoint délégué ES n° 5-9 (St-Julien M.)	Maurice BESSE	2916	16-14
Directeur d'épreuve ES n° 6-10 (St-Régis)	Bruno MUSELLI	2403	05-08
Adjoint délégué ES n° 6-10 (St-Régis)	Evelyne LAPALUS	220303	16-12
Directeur de Course délégué au véhicule tricolore	Jean-Luc DESHAYES	61305	05-20
Adjoint au véhicule tricolore	Thierry BERTIN	27485	05-03
Directeur de Course délégué au véhicule damier	Bernard COUZON	163872	05-20
Adjoint au véhicule damier	Sullivan CAETANO	232714	16-09
Médecin Chef	SAMU 42		
Directeur de Course délégué au véhicule 00	Josyane HURARD	1053	05-20
Délégué au véhicule 000	Bernard CLAVEL	167802	05-20
Commissaire Technique Responsable	Emeric PASCAL	37568	16-10
Commissaire Technique VHC VHRS VMRS	Hervé CANTAT	207953	16-10
Commissaire Technique	Gérard JOUVHOMME	51582	16-10
Commissaire Technique	A définir		
Commissaire Technique	A définir		
Commissaire Technique	A définir		
responsable C.S. chargé relations concurrents	Annie MALLET	48794	08-05
C.S. chargé relations concurr +VHC+ VHRS+VMRS	André LIOGIER	3362	05-20
C.S. chargé relations concurrents	Yvette CECILLON	11374	05-20
C.S. chargé relations concurrents	Michel JUILLARD	12787	16-12
Juge de Faits équipe 1	Bruno BIGOURDAN	243696	05-05
Juge de Faits équipe 1	Marie-Noëlle FAURE	20376	05-20
Juge de Faits équipe 2	Bernard CHAUMIENE	234254	05-20
Juge de Faits équipe 2	Michel SANLAVILLE	197768	05-20
Responsable des commissaires	Carmen BONNET	7787	05-20
Responsable du chronométrage	PISTON Annie	3790	05-20
Informatique - Classements	Chrono. Classement Caladois		
DC Responsable des vérifications administratives	Louis-Jean VILLARD	12774	05-20
Speaker	Henri BRUYERE	244347	05-20
Véhicule Info Sono	Gilbert MERMET	34846	04-14
Remise des Prix	André PORTE	22007	05-20

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés en tant que « juges de fait » pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc.... Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le **53e RALLYE NATIONAL SAINT-ETIENNE/FOREZ**, compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 3**, pour le **Championnat** de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes **2024**, et pour les **Challenges ASA FOREZ**.

### 1.3P. VERIFICATIONS

La liste des équipages engagés et les convocations pour les vérifications administratives seront uniquement disponibles sur le site internet de l'ASA : **www.asaforez.com**

Les vérifications administratives auront lieu le **vendredi 7 juin 2024 de 10h00 à 13h45**, parvis du Stade G. Guichard à St-Etienne. Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 8 juin 2024 de 10h15 à 14h00**, parvis du Stade G. Guichard à St-Etienne. Après vérifications, mise en parc obligatoire parvis du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées :

**Garage RENAULT – Rue Claude Odde à St-Etienne.** Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC.**

**1.3.3. «L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués et les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2024, lors des vérifications techniques.»**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **53e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ**, doit adresser au secrétariat du Rallye, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **lundi 27 mai 2024** à minuit (cachet de la Poste faisant foi). Les envois en recommandé sont déconseillés, délai de réception plus long.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **150** (cent cinquante) voitures maximum, y compris les voitures V.H.C. – VHRS et VMRS

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **545 €**  
**525 €** pour les équipages 50% A.S.A. du Forez.  
**495 €** pour les équipages 100% A.S.A. du Forez.
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1090 €**

### Engagement avec programme publicitaire :

Pour les sociétés ou entreprises qui prendraient une demi-page de publicité dans le programme officiel du rallye, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix. Montant : 800 €

La demande doit être envoyée par mail en précisant le nom et coordonnées de la société (adresse – téléphone – mail)

Attention date limite pour ce type d'engagement : vendredi 15 mai 2024.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

### 3.3.1 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A

**Un reclassement sera effectué à l'issue de la dernière ES courue de la 1<sup>ère</sup> étape (conforme à l'article 9.5 du Règlement Standard rallyes FFSA)**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1 VOITURES AUTORISEES

*Conforme au règlement standard de la F.F.S.A*

### 4.3P. ASSISTANCE

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

**L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé sur le parvis et parking derrière le stade G. Guichard. Le stationnement des remorques y est interdit.**

La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 30 kms/h, une surveillance sera effectuée. Les parcs d'assistance sont destinés à cette seule utilisation, ne sont autorisés à y pénétrer uniquement les équipages et les équipes d'assistance. Toute opération commerciale ou promotionnelle y est interdite, sauf accord préalable avec l'organisateur.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque véhicule de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque véhicule de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle du véhicule.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- De disposer, sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de 45 m<sup>2</sup> environ. Attention tout piquetage sauvage est interdit.

**4.3.2** Pour les concurrents qui le souhaitent, une zone de ravitaillement est prévue à la Station Service de Riotord, Route du Velay (45.22314/4.39356), après l'ES 5 et l'ES 9 St-Julien / Les Mazeaux. Seul l'équipage pourra intervenir et un juge de faits sera présent pour vérifier le respect de la réglementation.

## ARTICLE 5P. INDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

**5.1 P** : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 5.2P PUBLICITE

La publicité sera communiquée par un additif.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le **52e RALLYE NATIONAL SAINT ETIENNE/FOREZ**, représente un parcours de **343,99 km**.

Il est divisé en **2 étapes** et **3 sections**. Il comporte **10 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **112,50 km**.

Les épreuves spéciales sont :

#### Vendredi 7 juin :

<b>E.S. N°1 :</b>	<b>JOUBERT-MARLHES</b>	<b>9,000 km</b>	<b>à parcourir 1 fois</b>
<b>E.S. N°2 :</b>	<b>ST REGIS DU COIN</b>	<b>8,900 km</b>	<b>à parcourir 1 fois</b>

#### Samedi 8 juin :

<b>E.S. N°3-7 :</b>	<b>JOUBERT-MARLHES</b>	<b>9,000 km</b>	<b>à parcourir 2 fois</b>
<b>E.S. N°4-8 :</b>	<b>RIOTORD / ST BONNET LE FROID</b>	<b>20,000 km</b>	<b>à parcourir 2 fois</b>
<b>E.S. N°5-9 :</b>	<b>ST JULIEN / LES MAZEAUX</b>	<b>9,400 km</b>	<b>à parcourir 2 fois</b>
<b>E.S. N°6-10 :</b>	<b>ST REGIS DU COIN</b>	<b>8,900 km</b>	<b>à parcourir 2 fois</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

### 6.2P. RECONNAISSANCES

*Conforme au règlement standard F.F.S.A.*

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le: **Samedi 1<sup>er</sup> juin de 9h00 à 17h00, dimanche 2 juin de 9h00 à 13h00 et vendredi 7 juin de 8h00 à 11h30**

Responsable des reconnaissances : Mr Jean-Luc DESHAYES (06 08 92 63 30)

Les reconnaissances sont donc formellement interdites en dehors de ces jours et horaires

Le nombre de passages en reconnaissance est **limité à 3 au maximum. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

**Attention le road-book sera disponible uniquement sur le site de l'Asa du Forez (www.asaforez.com) à partir du mercredi 29 mai 2024.**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

**Conforme au règlement standard des rallyes FFSA**

**7.5.17.3.** Les dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des véhicules accidentés, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et au **règlement de la Coupe de France 2024.**

## ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la manière suivante:

GENERAL		- de 110 partants	à partir de 110 partants
Premier		500 €	640 €
Deuxième		360 €	500 €
Troisième		250 €	300 €
Féminin		250 €	250 €

CLASSE (x 35)		
Premier	De 1 à 4 partants	250 €
	A partir de 5 partants	500 €
Deuxième	A partir de 6 partants	240 €
Troisième	A partir de 9 partants	120 €
Quatrième	A partir de 12 partants	60 €

### Coupes :

- Une coupe à chacun des trois premiers du classement général.
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque groupe.
- Une coupe au tiers du nombre des partants de chaque classe.
- Une coupe au premier équipage féminin.

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables. Trois coupes seront remises à des Commissaires de Route. La liste des coupes n'est pas limitative, possibilité de primer jusqu'au 8ème pour les classes très chargées.

La remise des prix se déroulera le **Samedi 8 juin 2024 au podium d'arrivée, parvis du Stade Geoffroy Guichard à Saint-Etienne à partir de 17h04.**

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement ne sera envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'Asa du Forez : [www.asaforez.com](http://www.asaforez.com)